



**RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation régionale
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports**

SESAME 2021 en PACA



Auteur : Souad Dinar

5/05/2021

**Pôle Sport
DRAJES**

Tél : 06 01 27 64 31

Mél : souad.dinar@jscs.gouv.fr

66A, rue Saint-Sébastien – CS 50240

13292 MARSEILLE cedex 06



Table des matières

1. Références documentaires	3
2. Préambule	3
3. Bilans 2020 en PACA	4
4. Objectifs 2021	5
5. Public éligible	6



1. Références documentaires

- *Circulaire ministérielle N° DS/DS.C3/2019/92 du 25/03/2019 relative au déploiement du dispositif SESAME en 2019.*
- *Actualisation pour 2020 des annexes de l'instruction interministérielle N° DS/DS.C3/2019/92 du 25/03/2019 relative au déploiement du dispositif SESAME en 2019.*
- *Evaluation de la mise en œuvre du dispositif SESAME Synthèse du rapport d'évaluation Décembre 2019.*
- *Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports n°11 du 18 mars 2021.*
- *JurisAssociation n°637 du 15 avril 2021.*

2. Préambule

SESAME un accompagnement personnalisé pour les jeunes les plus fragiles.

Le dispositif est destiné aux 16-25 ans, notamment ceux en difficulté socioprofessionnelle, sans diplôme ou résidant dans des territoires carencés. Il permet de suivre une formation en alternance débouchant sur une qualification professionnelle et, si possible, sur un emploi. Module de préformation, remise à niveau, découverte des métiers, service civique, emploi aidé, plan de formation financé par les régions ou Pôle emploi, ou encore contrat d'apprentissage : l'originalité de SESAME réside dans sa capacité à articuler les différents dispositifs existants pour construire un parcours « sans couture ». Cet accompagnement individuel est mené par les correspondants SESAME au sein des services de l'État (DRAJES/SDJES) avec des opérateurs conventionnés sur l'ensemble du territoire français.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, le dispositif SESAME est intégré au plan «#1jeune1solution» avec l'ambition de doubler le nombre de jeunes bénéficiaires. Ce seront donc 3 000 jeunes supplémentaires qui pourront bénéficier de l'accompagnement du dispositif SESAME d'ici à 2022.

Son déploiement a déjà permis à près de 9 000 jeunes d'être accompagnés. Dans le même temps, près de 6 000 en sont sortis, dont deux tiers titulaires d'un diplôme complet dans les métiers de l'encadrement sportif ou de l'animation. Au 31 décembre 2019, six mois après leur sortie du dispositif, au moins 7 jeunes sur 10 sont en activité professionnelle, la majorité occupant un emploi dans le secteur du sport ou de l'animation, 12 % sont demandeurs d'emploi – alors qu'ils étaient 43 % à l'entrée du dispositif.

Suite aux événements survenus en janvier 2015, le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC) a pris des mesures concrètes dont le dispositif SESAME découle. Déployé dès la rentrée 2015, le dispositif s'adresse à des jeunes éloignés de l'emploi et / ou d'un parcours de formation, et poursuit les trois objectifs suivants :

- La mise en place d'un accompagnement personnalisé et multi partenarial des bénéficiaires,
- L'acquisition par les jeunes accompagnés d'une qualification dans les métiers du sport ou de l'animation,
- L'insertion professionnelle dans le sport ou l'animation et la réinsertion sociale des bénéficiaires.



Le dispositif se caractérise principalement par :

- Une véritable spécificité « sport et animation » : puisqu'il s'appuie sur des expériences antérieures positives du Ministère des sports (en particulier le Parcours animation sport, PAS),
- Une autorité de tutelle unique mais deux Budgets opérationnels de programme (BOP) : le BOP 219 pour le sport et le BOP 163 pour l'animation. Pour 2021/2022 un BOP 364 supplémentaire a été mis en place dans le cadre du plan de relance,
- Un mode de fonctionnement souple : Le dispositif permet d'apporter un soutien financier moyen de 2000 euros par bénéficiaire que les dispositifs de droit commun peuvent compléter, SESAME pouvant aussi précisément combler les lacunes de ces derniers,

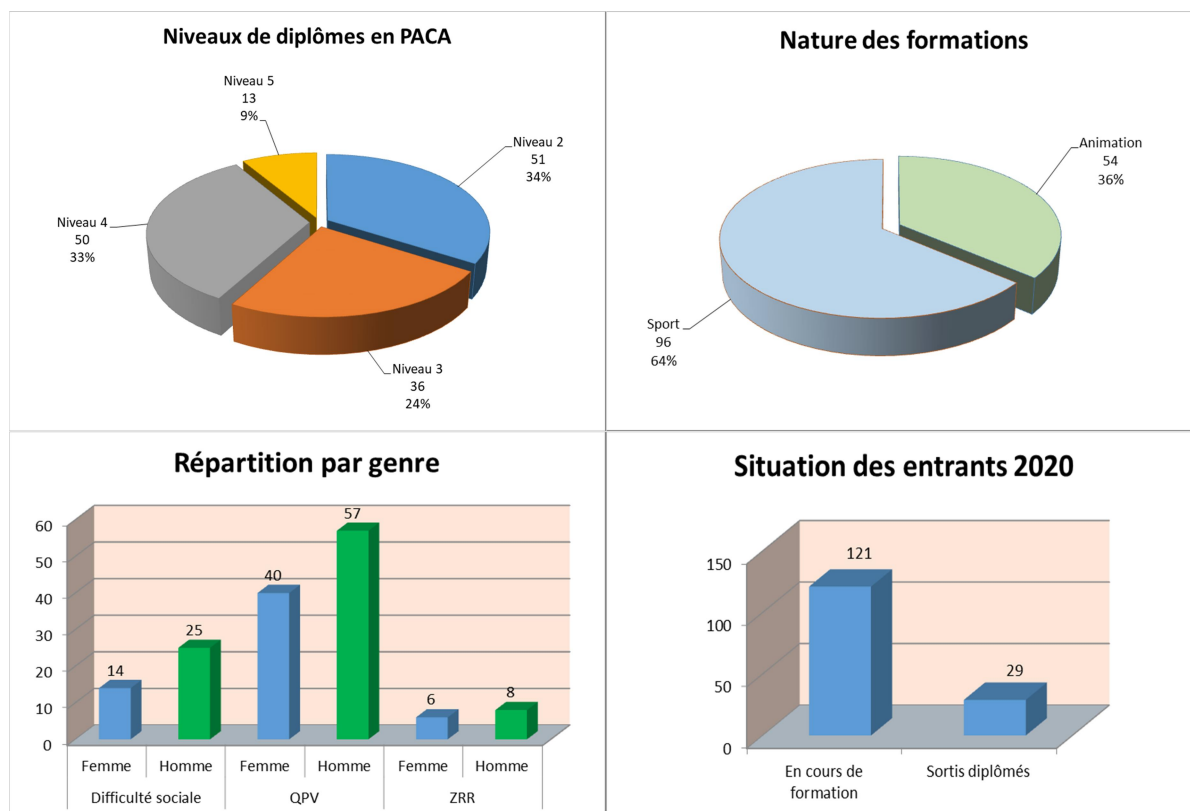
SESAME, en effet, est désormais intégré aux mesures Héritage 2024 et son financement inscrit au budget socle du ministère des Sports.

Ainsi, même si les JOP Paris 2024 ne permettront pas de générer d'autres emplois directs que ceux liés à l'instantané de l'événementiel, une fois cet événement sportif mondial terminé, des emplois indirects devraient être générés (éducateurs sportifs, coachs sportifs ...) liés à la volonté de faire émerger une France plus sportive via les mesures Héritages 2024.

3. Bilans 2020 en PACA

A l'occasion de l'établissement des statistiques annuelles, l'enquête au niveau PACA a permis de recueillir un certain nombre de constats :

Malgré la crise sanitaire et un ralentissement en milieu d'année, l'objectif quantitatif est plus qu'atteint puisqu'il y a 150 jeunes entrés dans le dispositif en 2020 (objectif initial : 57 jeunes).





4. Objectifs 2021

Pour l'année 2021, l'affectation des crédits pour la région est la suivante 613 950 €, réparti comme tel :

- BOP 219 (Sport) : 146 750 € (64 jeunes),
- BOP 163 (Jeunesse) : 61 000 € (27 jeunes).
- BOP 364 (plan de relance) : 406 200 € (102 jeunes sport ou animation)

Soit en un total de 193 jeunes qui devront entrer dans le dispositif en 2021.

Le financement est à hauteur de **2000 €/an (1500 €/ an pour les CQP)**

Il convient de poursuivre les travaux déjà engagés par les SDJES, la DRAJES et les partenaires pour ce dispositif, tout en améliorant son efficience.

A ce titre, les objectifs suivants sont proposés pour optimiser le dispositif et répondre à la demande :

- Prioriser la qualité des parcours des bénéficiaires et la mise en place d'un accompagnement individualisé,
- Optimiser la communication en fonction du public visé,
- Privilégier les partenariats avec des opérateurs en capacité de coordonner l'accompagnement de « bout-en-bout » (prescripteurs, organismes de formation et opérateurs d'insertion (exemple : les missions locales, les PJJ, CAP emploi, les ligues, les GEIQ...)).
- Informer les partenaires des possibilités de financements croisés,
- Lier la sortie du SESAME aux offres d'emplois aidés (en particulier l'ANS).



5. Public éligible

Des critères d'âge (impératifs) : 16-25 ans révolus 16-30 ans non révolus pour les personnes reconnues en situation de handicap

ET un des critères ci-dessous

Des critères géographiques	QPV ZRR Communes des PETR ou EPCI engagés dans un contrat de ruralité
OU	
Des critères sociaux	Jeunes sans soutien familial, Bénéficiaires de la Garantie Jeunes, Résidents en Foyer de Jeunes Travailleurs, En cours ou fin d'accompagnement E2C ou Epide, Jeune mineur bénéficiant d'un suivi PJJ, Bénéficiaire de l'ASE ou d'un Contrat Jeune Majeur, Réfugiés
OU	
Des critères de niveau de formation	Jeunes en situation de décrochage scolaire, Jeunes sortis du système scolaire sans diplôme qualifiant ou professionnel
OU	
Des critères de niveau de parcours sportif	Jeunes inscrits en liste Sportifs de Haut Niveau
OU	
Des critères de difficultés d'insertion particulières (dans la limite de 5% du nombre d'entrants)	Jeunes n'entrant pas dans les critères d'éligibilité fixés ci-dessus (à l'exception du critère d'âge), dont le projet professionnel est avéré, et dont le parcours ne pourrait être concrétisé sans le concours du dispositif SESAME